

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**
REUNION DU 25/07/2023
DECISION N° 20230725_B_070

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Christine BONNEFOY, Martine GINET
Était excusée représentée : Claude VIAL : Pouvoir à Frédéric GIRODET, Nathalie JOLIVET : Pouvoir à Christine BONNEFOY

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n°20221108_D_140 du Conseil Communautaire du 08 novembre 2022 concernant la convention de délégation d'aides à l'immobilier d'entreprises à passer avec le Département de la Haute-Loire

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
Objet : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la Société SABOMAT de Saint Just Malmont

Le Bureau,

N° 20230725_B_070

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'immobilier des entreprises avec le département de la Haute-Loire qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Décide d'attribuer une aide financière à la Société SABOMAT située ZA du Fau à Saint Just Malmont dans le cadre de son projet de réalisation d'une extension de 295 m² par surélévation:
- Le montant du projet s'élève à 280 500,00 € HT avec un financement du Département sollicité à hauteur de 28 050,00 € et une aide de la Communauté de Communes Loire Semène de 2 805,00 €.
La participation financière de la Communauté de Communes représente 10 % du montant HT de l'aide départementale.
Aussi, si la subvention départementale est réajustée pour un quelconque motif, la part relevant de la Communauté de Communes sera réajustée.
Une convention entre la Société SABOMAT, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes Loire Semène, précisera les engagements des contractants et les modalités d'attribution de l'aide à l'immobilier d'entreprise.
- Charge Monsieur le Président de notifier cette décision d'attribution au porteur de projet concerné.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces inhérentes au dossier.
- Charge Monsieur le Président de procéder au versement de l'aide financière correspondante.

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 25 juillet 2023



Le Président,

Frédéric GIRODET